

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DES HAUTS DE FRANCE

**COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026
DE 14 H 30 à 16 H 30**

DELIBERATION N° 2026 – 12

Objet : Délibération relative au renouvellement du partenariat avec le Main Square

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir d'Olivier ENGRAND), Mr Arnaud DE RIGNÉ (avec le pouvoir d'Adrien NAVE), Mr Julien POIX (avec le Pouvoir de Paulette JUILIEN PEUVION), Mme Héloïse DHALLUIN (avec le pouvoir d'Amel GACQUERRE), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Christophe PILCH), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Mr Grégory BARTHOLOMEUS (avec le pouvoir de Jean François MONTAGNE), Mr Claude HEGO (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Mr Julien QUENNESSON (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Christian FOURCROY (avec le pouvoir de Benoît ROUSSEL), Mme Marjorie GOSSELET (avec le pouvoir d'Alain GEST), Mr Dominique FERNANDE (avec le pouvoir de Lois LALYS), Mr Pascal DEMONT (avec le pouvoir de Christian LEROY), (Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pouvoir de Gaston CALLEWAERT), Mr Vincent LACHERÉ (avec le pouvoir d'Etienne PERIN), Mme Marie CIETERS (avec le pouvoir de Benoît WASCAT), Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE),.

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Olivier ENGRAND, Mr Frédéric LETURQUE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Michel MICHALAK, Mme Paulette JUILIEN PEUVION, Mr Jean - Christophe LORIC, Mr Adrien NAVE, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOuset, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Alexandre GARCIN, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean-Roger BERRIER, Mr Jean-François MONTAGNE, Mme Françoise ROSSIGNOL, Mr Philippe MIGNONET, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mr Benoît ROUSSEL, Mr Loïc LALYS, Mme Gaëlle VAUDÉ, Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Mr Etienne PERIN, Mme Patricia ADMONT, Christian LEROY, Mme Véronique THIÉBAUT, Mr Michel SEROUX, Mr Marc BRIDOUX, Mr Claude VERGEOT, Mr Grégoire FRANCKE, Mr Jean Claude THOREZ, Mr Benoît WASCAT, Mme Virginie CARON DECROIX, Mr Antony GAUTIER, Mr Jean - Pierre LOCQUET, Mr Alain GEST, Mr Jean - Claude RENAUX.

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS.

Votes Pour : UNANIMITÉ

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DES HAUTS-DE-FRANCE

COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

DE 14H30 à 16H30

DELIBERATION N° 2025 – 12



Objet : Partenariat Main Square Festival - PassPass Covoiturage

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France, réuni le 12 février 2026 sous la Présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte du 1^{er} juillet 2025, et l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2025 portant modifications statutaires du syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Considérant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en Comité Syndical le 10 Décembre 2025,

Vu le Budget Primitif 2026 voté ce jour,

Vu la délibération N°2018 – 13, relative à la Convention type de partenariat, telle que jointe en annexe, avec les organisateurs d'événements pour le développement du covoiturage,

Vu les délibérations N°2022 – 16, N° 2023 – 13 et N° 2024 – 26, relatives aux précédents et au 1^{er} partenariat Main Square Festival pour les éditions 2022, 2023 et 2024,

CONSIDERANT

- L'existence de la plateforme PassPass covoiturage depuis 2018, comptant plus de 18 817 inscrits,
- La possibilité de créer sur la plate-forme des pages « événements », et de réaliser des animations lors des événements,
- L'opportunité que représente la notoriété du Main Square Festival pour dynamiser l'animation des réseaux sociaux et la visibilité qu'ont pu apporter les précédentes éditions,
- Le souhait des organisateurs du Main Square Festival de mettre à disposition des festivaliers un service de covoiturage gratuit

DECIDE

- D'approuver la convention de partenariat avec la société « Live Nation », en charge de l'organisation du Main Square Festival édition 2026,
- De mener une animation sur les réseaux sociaux pour faire gagner des places pour le festival 2026 via la plateforme passpasscovoiturage.fr, à l'instar des éditions précédentes,
- D'installer et tenir un stand durant le festival pour promouvoir et valoriser passpasscovoiturage.fr, sous réserve de validation par le festival, ce coût étant pris en charge dans le marché actuel d'exploitation de la plateforme.
- De mettre en place et animer une « roue de la chance », sous réserve de l'obtention des autorisations du festival, pour une durée de 3 jours, incluant la livraison et la reprise sur le site du festival, pour un coût maximal estimé à 1 000 euros HT, pris en charge par la présente délibération. Cette animation vise à divertir le public et à lui faire découvrir de manière ludique passpasscovoiturage.fr, tout en offrant des objets promotionnels à gagner.

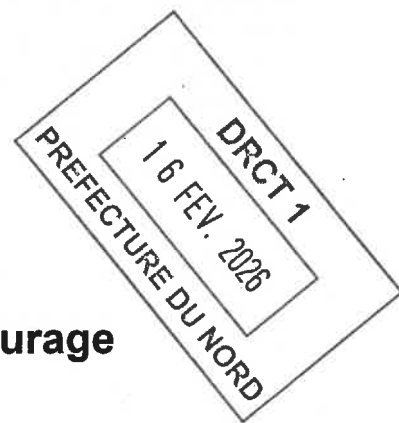
AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Christophe COULON



Proposition de partenariat Main Square Festival/ Pass Pass Covoiturage

Live Nation, structure organisatrice du Main Square Festival, dont l'édition 2026 aura lieu du 3 au 5 juillet à Arras :

- ✓ Est d'une part en recherche de solutions de mobilité pour ses nombreux festivaliers,
- ✓ Souhaite d'autre part, dans le cadre d'une démarche développement durable, améliorer son empreinte écologique en favorisant les alternatives à l'autosolisme.

Le service PassPass Covoiturage propose une rubrique « événements » permettant d'inscrire un événement et de le mettre en avant sur la plate-forme, afin que les spectateurs puissent proposer ou rechercher des covoiturages à destination de cet événement.

Le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France a déjà noué auparavant plusieurs partenariats avec des organisateurs d'événements, mais la moindre taille de ces événements n'a pas permis d'atteindre une masse suffisante de covoitureurs.

Ainsi, un partenariat avec le Main Square Festival permet à PassPass Covoiturage de bénéficier de la notoriété de ce festival et de sa visibilité.

Le principe proposé est le suivant :

Le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France met gratuitement à la disposition de « Live-Nation », structure organisatrice du festival, un espace dédié sur son site de covoiturage. PassPass Covoiturage est dédié aux déplacements dans les Hauts-de-France mais peut également être utilisé depuis d'autres régions, tout comme en Belgique par exemple. Le festival ayant lieu à Arras, utiliser un service de covoiturage dédié aux habitants et aux événements des Hauts-de-France semble idéal.

La convention commune définira les actions à mener par chacune de nos structures. Le projet de convention en annexe est issu de la convention type des partenariats (délibération 2018-13)

Il s'agira pour PassPass Covoiturage de :

- ✓ Matérialiser le partenariat par la signature d'une convention commune
- ✓ Créer l'événement « Main Square Festival » dans la rubrique événementielle de PassPass Covoiturage
- ✓ Relayer l'événement et le partenariat sur les réseaux sociaux de Hauts-de-France Mobilités
- ✓ Mettre en place un stand PassPass Covoiturage ou tout autre type d'animation pertinente pendant la durée du festival, dans une zone dédiée aux stand régionaux (faire connaître le service, trouver une solution de covoiturage retour pour les personnes qui nous sollicitent...)

Il s'agira pour Live Nation de :

- ✓ Rédiger un texte spécifique et relayer la page de l'événement PassPass Covoiturage sur le site internet du Main Square Festival, dans la rubrique « Infos – Transports »
- ✓ Insérer si possible le Widget de l'événement (généré par la plate-forme PassPass covoiturage) sur le site également
- ✓ Parler de PassPass Covoiturage et relayer l'événement sur les réseaux sociaux (en mentionnant le lien de l'événement sur la plate-forme)
- ✓ Relayer notre partenariat et le fonctionnement du service notamment dans une newsletter spécifique concernant les infos pratiques pour se rendre au festival et envoyée par les organisateurs un mois avant le festival.
- ✓ Rendre visible le partenariat dans les lieux de passage (affiches) par exemple dans les zones de repos, sur les barrières...

D'autres actions seront également mises en œuvre conjointement telles que :

- ✓ La matérialisation de points de rencontre à l'entrée des parkings (Totem, flamme) afin de retrouver plus facilement son covoitureur
- ✓ Des animations/ présentation du service/ distribution de dépliants sur les parkings réservés aux festivaliers
- ✓ L'organisation d'un jeu concours, en fonction des possibilités : soit en amont du festival afin de permettre aux gagnants de remporter des places pour le premier jour du festival, soit sur place avec la possibilité cette fois de remporter des places pour le festival (en fonction des propositions de Live Nation).

CONVENTION DE PARTENARIAT

Dans le cadre de l'organisation d'un événement
Pour le développement et la promotion du
covoiturage

Conclue entre

Le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France

Représenté par son Président, Christophe COULON

et

Représenté par son Directeur

CONTEXTE ET PARTIES PRENANTES

Le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France regroupe les Autorités Organisatrices de la Mobilité des Hauts-de-France. Il a pour mission de coordonner l'offre de transport de ses membres et de favoriser l'intermodalité.

Afin de compléter l'offre multimodale présente sur son territoire, le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France mène des actions favorisant le développement du covoiturage sur son périmètre de compétence. Le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France développe *passpasscovoiturage.fr*, une plate-forme de mise en relation des covoitureurs à l'échelle des Hauts-de-France et met en œuvre des actions d'animation et de communication pour la promotion du covoiturage.

La structure du Main Square Festival désignée ci-dessous comme « le partenaire » dans la présente convention, organise un événement destiné au public du vendredi 3 au dimanche 5 juillet 2026.

Le Main Square est un festival de musique qui prend place au sein de la Citadelle d'Arras, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Vous y retrouverez une programmation internationale : Katy Perry, Orelsan, Charlotte Cardin, Twenty One Pilots et bien d'autres encore !

Le partenaire souhaite permettre aux participants à l'événement de s'y rendre en covoiturage et leur offrir la possibilité d'utiliser la plate-forme *passpasscovoiturage.fr* à cette fin.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention vise à formaliser le rôle de chacune des parties dans la mise en œuvre d'actions de communication pour la promotion de l'événement et de l'utilisation du covoiturage pour s'y rendre.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU SYNDICAT HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

Le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France s'engage à relayer la communication faite autour de l'événement via ses outils numériques. Au minimum un post sur l'un de nos réseaux sociaux sera effectué avant la tenue de l'événement.

Le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France s'engage également à mettre à la disposition du partenaire des outils de communication au format numérique : documents présentant le fonctionnement du site *passpasscovoiturage.fr*, affiches ou visuels pouvant être utilisés par les réseaux sociaux... Charge au partenaire de les diffuser et les reproduire.

Dans le cas d'un événement disposant d'une billetterie, le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France s'engage à organiser un jeu-concours sur les réseaux sociaux, faisant gagner 2 PASS 3 JOURS pour apporter de la visibilité aux deux partis.

Sous réserve de l'accord et de la validation du festival, le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France pourra également mettre en place un stand sur le site de l'événement, afin d'informer, sensibiliser et échanger avec le public sur les services proposés par la plateforme *passpasscovoiturage.fr*. À cette occasion, une animation de type « roue de la chance » pourra être proposée, dans un objectif de promotion et de découverte ludique de la plateforme auprès des festivaliers.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU PARTENAIRE

Le partenaire s'engage à créer un événement dédié sur la plate-forme passpasscovoiturage.fr, qui dispose d'un espace à cet effet.

Le partenaire s'engage également à relayer l'existence de la plate-forme passpasscovoiturage.fr, à minima via ses outils numériques mais également s'il le souhaite sur des supports imprimés.

Dans le cas d'un événement disposant d'une billetterie, il s'engage également à offrir 2 PASS 3 JOURS permettant d'organiser le jeu concours.

Dans le cadre de la mise en place éventuelle d'un stand et d'une animation de type « roue de la chance » par le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France, et sous réserve de l'accord et des autorisations nécessaires, le partenaire s'engage à faciliter l'accueil de ces dispositifs sur le site de l'événement.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ANNULATION DE LA CONVENTION

Cette présente convention de partenariat pourra s'avérer non valide dans les cas suivants :

- Annulation de l'événement
- Non-respect des modalités définies dans cette convention.

Toute résiliation par l'une des parties se fera par lettre recommandée avec accusé de réception, précédée en cas de non-respect par l'une des parties des obligations prévues par la présente convention, d'une mise en demeure de se conformer auxdites obligations.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable pour une durée d'un an à compter de sa signature. Cette convention est reconductible si besoin pour une durée égale, par le biais de la signature d'un avenant.

Pour Le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France

Fait à

Lille

Le

12/12/2026

Pour

Fait

Le

Le Président



CHRISTOPHE COULON
PRÉSIDENT

Le Directeur